



## AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par Gérard Pétrin, directeur général, à l'effet que le conseil municipal de Preissac prévoit adopter, tel qu'édicte par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un règlement édictant un code d'éthique et de déontologie révisé, applicable aux employés municipaux de la municipalité de Preissac, à la session régulière qui se tiendra :

**le 13 novembre 2018  
à compter de 19h00  
à la salle de réunions du bureau municipal  
située au 6, rue des Rapides, Preissac.**

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés dans leurs mandats et l'après mandat.

Le code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce projet de règlement peut être consulté dans son intégrité à l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides, aux heures habituelles d'accueil.

Donné à Preissac, le 19 octobre 2018

*Gérard Pétrin*  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 octobre 2018.

*Gérard Pétrin*  
Directeur général

---